

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

L'an deux mille vingt et le 8 juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME PIEROT, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIERE (POUVOIR A M. COMBE), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

MME CHRISTINE CELERIER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/67

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne – SDEHG – Installation d'horloges astronomiques et programmation d'une coupure nocturne – Annule et remplace la délibération du 14 décembre 2017

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 8 février 2017 concernant l'installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des commandes la commune – référence : 11 AS 174, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture, pose et raccordement de 48 horloges astronomiques radio-pilotées afin de réduire de 5% la consommation annuelle,
- Fourniture, pose et raccordement de 19 interrupteurs ST2 de SOGEXI dans les commandes simplifiées pour une coupure nocturne de 1h à 5h du matin.
- Rénovation complète de 17 coffrets de commande vétustes ou non conformes équipés de photopile PAU SABLET, L'UNION PYRENEES, PA DE LA GARE, PL TARBES, PN SAUVETERRE, PK C.U.D, PO BIARRITZ, PF VAL D'ARAN, Cde 2 TENNIS 1, P13 BRUGUETTE, PJ CLAIRVIVRE, PY DE SOREDE, PAG EGLISE, PAS PIETONNIER, PT RONCEVEAU et PX COLLIOURE.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10 JUIL. 2020

ID : 031-213105612-20200710-D2020_67-DE



- Programmation de toutes les horloges astronomiques (y compris celles déjà existantes) pour une coupure nocturne entre 1h et 5h du matin.
- Les voies principales de la commune resteront allumées toutes la nuit : Chemin de la Violette, Route de Bessières, Avenue de Cornaudric, Avenue des Tourterelles, Avenue des Vents d'Autan, Chemin de la Belle Hôtesse, Avenue de Toulouse, Avenue de Bayonne, Avenue de Mont-Louis, Avenue de Gavarnie, Chemin des Champs d'Esquis, Chemin de Saint Jean, Avenue des Pyrénées, Rue du Puy de Sancy, Route de Lavarur et CD59 entre l'Avenue de Pyrénées et route de Lavarur.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG).....	21 532 €
Part SDEGH	87 509 €
Par restant à la charge de la commune (ESTIMATION).....	27 691 €
Total	136 732 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEGH demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

- D'approuver le projet présenté correspondant à l'opération référence 11 AS 174.
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 vote contre, Mme Gennaro-Saint, M.Cancel, M.Espiau, Mme Gruel (Pouvoir à Mme Gennaro-Saint)

- D'approuver le projet présenté correspondant à l'opération référence 11 AS 174.
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 10 JUIL. 2020
- Affiché le 10 JUIL. 2020